



# Bénéfice de la Loterie Romande

---

Le cas de la Suisse romande en 2024

Les bénéfices de la Loterie Romande varient d'une année à l'autre. En 2023, ils ont atteint un bon niveau, notamment grâce aux paris sportifs, mais aussi aux jeux de grattage, aux jeux de tirage et au PMU :

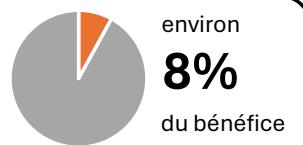
**243'746'727 CHF**

#### **LOI FEDERALE SUR LES JEUX D'ARGENT (LJAR)**

Selon la Loi sur les jeux d'argent (LJAr), les bénéfices provenant des loteries doivent être affectés à des projets d'utilité publique. Une partie de ces fonds est donc attribuée au sport national ainsi qu'à l'hippisme :

##### **SPORT NATIONAL**

(SIHF, ASF, SWISS OLYMPICS)



##### **COURSE DE CHEVAUX**

(FSC)



**19'519'996 CHF**

**3'420'448 CHF**

#### **ART. 16 CONVENTION ROMANDE SUR LES JEUX D'ARGENT (CORJA)**

Le bénéfice résiduel est réparti entre les six cantons romands. La part revenant à chacun est déterminée pour moitié en fonction de sa population (50 %) et pour moitié en fonction du produit brut des jeux réalisés sur son territoire (50 %) :

**220'806'283 CHF**

**220'806'283 CHF**

LIBERTÉ  
ET  
PATRIE



81'750'194 CHF

48'183'042 CHF

37'298'570 CHF

28'170'311 CHF

18'073'209 CHF

7'330'957 CHF

### **ART. 8 CONVENTION ROMANDE SUR LES JEUX D'ARGENT (CORJA)**

Chaque canton doit mettre en place au minimum deux organes de répartition chargés d'attribuer les bénéfices. L'un pour le domaine socio-culturel, l'autre pour le sport :

#### **LE CANTON**

peut prélever une part du bénéfice s'il le souhaite :

#### **LES ORGANES CANTONAUX DE RÉPARTITION**

reçoivent le bénéfice restant, selon la répartition suivante :

#### **CONSEIL D'ETAT ET SERVICES**



peut être prélevé par le canton afin de permettre au Conseil d'Etat ou aux services de l'Etat de financer les projets de leur choix, selon les mêmes conditions.

#### **SOCIAL - CULTURE**



pour l'action sociale, la culture, l'éducation, la santé et handicap, la recherche, l'environnement, la promotion du tourisme et la préservation du patrimoine.

#### **SPORT**



pour les infrastructures et l'achat de matériel, les clubs et les associations, les manifestations, le sport pour tous, le sport scolaire et le sport de performance.

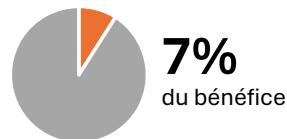
**28'170'311 CHF**

## ORDONNANCE CONCERNANT LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES NETS

### LE CANTON

retient une partie des bénéfices reçus :

### CONSEIL D'ETAT ET SERVICES



ont été prélevés par le canton afin d'être confiés selon la clé de répartition suivante : 1'000'000 CHF pour le Social-Culture, 500'000 CHF pour le Sport et le reste pour le Conseil d'État.

**1'971'922 CHF**

CONSEIL D'ETAT

SOCIAL-CULTURE

SPORT

**471'922 CHF**

**1'000'000 CHF**

**500'000 CHF**

### LES ORGANES CANTONAUX DE RÉPARTITION

reçoivent le bénéfice restant, selon la répartition suivante :

### SOCIAL ET CULTURE



pour l'action sociale, la culture, l'éducation, la santé et handicap, la recherche, l'environnement, la promotion du tourisme et la préservation du patrimoine.

### SPORT



pour les infrastructures et l'achat de matériel, les manifestations, le sport pour tous, les clubs et associations, le sport scolaire et le sport de performance.

**22'268'631 CHF**

**3'929'758 CHF**

Pour résumer, les différents organes **reçoivent** les bénéfices suivant... :

### CONSEIL D'ETAT ET SERVICES

CONSEIL D'ETAT

471'922 CHF

SOCIAL-CULTURE

1'000'000 CHF

SPORT

500'000 CHF

### LES ORGANES CANTONNAUX DE RÉPARTITION

OR SOCIAL-CULTURE

22'268'631 CHF

LORO-SPORT

3'929'758 CHF

...et les **distribuent** de la manière suivante :

303'422 CHF

806'776 CHF

933'070 CHF

20'505'791 CHF

8'055'883 CHF

Certains organes n'ont donc pas distribué la totalité des fonds reçus, tandis que d'autres ont puisé dans leurs réserves pour compléter leurs financements.



# Bénéfice de la Loterie Romande

---

Le cas de la Suisse romande en 2025

Les bénéfices de la Loterie Romande varient d'une année à l'autre. En 2024, ils ont atteint un niveau record de 258 millions de francs, notamment grâce aux paris sportifs, mais aussi aux jeux de grattage, aux jeux de tirage et au PMU :

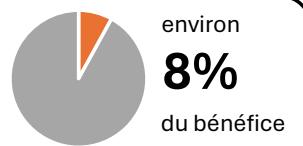
**258'236'160 CHF**

#### **LOI FEDERALE SUR LES JEUX D'ARGENT (LJAR)**

Selon la Loi sur les jeux d'argent (LJAr), les bénéfices provenant des loteries doivent être affectés à des projets d'utilité publique. Une partie de ces fonds est donc attribuée au sport national ainsi qu'à l'hippisme :

##### **SPORT NATIONAL**

(SIHF, ASF, SWISS OLYMPICS)



##### **COURSE DE CHEVAUX**

(FSC)



**19'567'627 CHF**

**3'234'200 CHF**

#### **ART. 16 CONVENTION ROMANDE SUR LES JEUX D'ARGENT (CORJA)**

Le bénéfice résiduel est réparti entre les six cantons romands. La part revenant à chacun est déterminée pour moitié en fonction de sa population (50 %) et pour moitié en fonction du produit brut des jeux réalisés sur son territoire (50 %) :

**235'434'334 CHF**

**235'434'334 CHF**



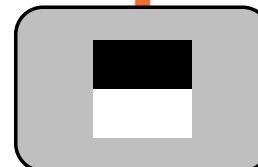
86'761'825 CHF



51'636'627 CHF



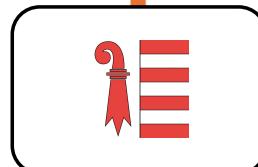
39'820'426 CHF



30'480'818 CHF



18'923'163 CHF



7'811'475 CHF

### **ART. 8 CONVENTION ROMANDE SUR LES JEUX D'ARGENT (CORJA)**

Chaque canton doit mettre en place au minimum deux organes de répartition chargés d'attribuer les bénéfices. L'un pour le domaine socio-culturel, l'autre pour le sport :

#### **LE CANTON**

peut prélever une part du bénéfice  
s'il le souhaite :

#### **LES ORGANES CANTONAUX DE RÉPARTITION**

reçoivent le bénéfice restant, selon la répartition suivante :

#### **CONSEIL D'ETAT ET SERVICES**



peut être prélevé par le canton afin de permettre au Conseil d'Etat ou aux services de l'Etat de financer les projets de leur choix, selon les mêmes conditions.

#### **SOCIAL - CULTURE**



pour l'action sociale, la culture, l'éducation, la santé et handicap, la recherche, l'environnement, la promotion du tourisme et la préservation du patrimoine.

#### **SPORT**



pour les infrastructures et l'achat de matériel, les clubs et les associations, les manifestations, le sport pour tous, le sport scolaire et le sport de performance.

**30'480'818 CHF**

## ORDONNANCE CONCERNANT LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES NETS

### LE CANTON

retient 9% des bénéfices reçus :

### CONSEIL D'ETAT ET SERVICES



ont été prélevés par le canton afin d'être confiés selon la clé de répartition suivante : Conseil d'État (1/7), Social-Culture (3.5/7) et Sport (2.5/7).

**2'743'274 CHF**

CONSEIL D'ETAT

SOCIAL-CULTURE

SPORT

**391'896 CHF**

**1'371'637 CHF**

**979'741 CHF**

### LES ORGANES CANTONAUX DE RÉPARTITION

reçoivent le bénéfice restant, selon la répartition suivante :

### SOCIAL ET CULTURE



pour l'action sociale, la culture, l'éducation, la santé et handicap, la recherche, l'environnement, la promotion du tourisme et la préservation du patrimoine.

### SPORT



pour les infrastructures et l'achat de matériel, les manifestations, le sport pour tous, les clubs et associations, le sport scolaire et le sport de performance.

**23'576'712 CHF**

**4'160'632 CHF**

FR 2024 : 933'070 CHF

# Fonds cantonal du sport

- Association Event et Legacy Fribourg 2026
- Bergibike – VTT
- Contribution sportifs de pointes (Résultats-Titres)
- Programme SAF
- Ecolages hors cantons
- Elfic – basket (Résultats)
- Fondation Tour de Romandie
- Fribourg Olympic (Résultats)
- Tracklab
- Ökk Bike Revolution Gruyère
- Prix sportifs
- Soutiens pédagogiques SAF
- Tournoi Challenger 3x3
- Tournoi Pee-Wee (athlètes frib. sélectionnés Romandie)
- ...





# Organisations actives dans le sport suisse

---

Ce qui change dès 2026

**Français**



**Allemand**

